



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : PRESTATION D'INTERVENTION DE
L'ASSOCIATION DE L'ECOLE DES PARENTS ET
DES EDUCATEURS D'ILE-DE-FRANCE**

**DÉCISION N° DM-22-026
EN DATE DU 21 JANVIER 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-20-491 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée de la Démocratie participative et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association, l'Ecole des parents et des Educateurs d'Ile-de-France, représentée par Monsieur Hervé GÉRARD, Directeur du Service Formation, sise 5 impasse Bon Secours 75543 PARIS CEDEX 11, d'assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation de 3 conférences de 2 heures ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association l'Ecole des parents et des Educateurs d'Ile-de-France, représentée par Monsieur Hervé GÉRARD, Directeur du Service Formation, située au 5 impasse Bon Secours 75543 PARIS CEDEX 11, une convention pour l'organisation de 3 conférences de 2 heures, le jeudi 10 mars 2022, le jeudi 12 mai 2022 et le jeudi 23 juin 2022, pour un montant de 1 650 € TTC (mille six cent cinquante euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la démocratie
participative et de la santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220121-lmc1H9327H1-AR Date de réception en Préfecture : 21/01/2022 Date de Publication : 21/01/2022
